



Avis public d'entrée en vigueur Règlement numéro 517-2013

AVIS PUBLIC est donné que le Règlement numéro 517-2013 relatif aux fausses alarmes a été adopté par le Conseil municipal lors de la séance extraordinaire du 17 avril 2013.

Ce règlement vise à :

- Réglementer l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarmes sur le territoire de la Municipalité ;

Le règlement numéro 517-2013 peut être consulté au bureau municipal situé au 1673, 55^e Rue, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Saint-Côme, ce 23 avril 2013.

Alice Riopel
Directrice générale
Renseignements : (450) 883-2726